



PLAN RÉGIONAL COMPLET POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SÛRETÉ ET LA FACILITATION EN AFRIQUE (PLAN AFI SECFAL)

SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU PLAN AFI SECFAL (8 décembre 2017, Montréal, Canada)

Point 1 de l'ordre du jour : État d'avancement de la mise en œuvre du Programme de travail du Pan AFI SECFAL depuis la tenue de 5^e réunion du Comité directeur

(Présenté par le Secrétariat du Plan AFI SECFAL)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note de travail fait le point sur l'avancement de la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL depuis la tenue de la Cinquième réunion du Comité directeur à Gaborone au Botswana le 25 mai 2017.

1. INTRODUCTION

1.1 En réponse à l'appel lancé par les États, les organisations sous régionales et internationales, et l'industrie pour l'élaboration d'une approche coordonnée de renforcement de la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique dans un cadre stratégique, à la deuxième séance de sa 203^e session, le 29 octobre 2014, le Conseil de l'OACI a approuvé l'Initiative AFI SECFAL en tant que programme de l'OACI et a demandé au Secrétaire général de rendre compte régulièrement de l'avancement de sa mise en œuvre (C-DEC 203/2).

1.2 C'est ainsi que le Plan AFI SECFAL a été lancé le 18 mai 2015 à Maputo au Mozambique, et son Comité directeur établi à la même occasion. Le Secrétariat est chargé de la mise en œuvre des activités quotidiennes du Plan, tandis que le Comité directeur du Plan AFI SECFAL assure le suivi et guide la mise en œuvre du programme de travail et d'autres projets connexes, avec l'appui du Groupe régional de travail sur la sûreté et la facilitation de l'aviation (RASFALG-AFI) qui œuvre sous les auspices de la CAFAC.

2. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE

2.1 La mise en œuvre du Plan AFI SECFAL repose sur le Programme de travail, les décisions et les recommandations approuvés par le Comité directeur et fait recours à l'expertise et aux ressources disponibles des pays africains, des États donateurs et d'autres organisations pertinentes. Le Plan AFI SECFAL sert de cadre de coordination pour soutenir et aider les États à remplir leurs obligations en vue de se conformer aux SARPS pertinentes de l'OACI, assure la supervision et le renforcement de la sûreté et de la facilitation à travers une mise en œuvre efficace des Programmes nationaux de sûreté de l'aviation civile et des

Programmes nationaux de facilitation du transport aérien. Cette mise en œuvre s'appuie notamment sur la réalisation effective du Pla mondial de la sûreté de l'aviation (GASeP), la Déclaration et les Cibles de Windhoek, des Programmes nationaux de sûreté de l'aviation civile et des Programmes nationaux de facilitation du transport aérien

2.2 Depuis son lancement en 2015, d'importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail du Plan AFI SECFAL et des activités prévues tel que l'ont relevé les précédentes réunions du Comité directeur. Les réalisations ci-après ont été menées à bien depuis la 5^e réunion du Comité directeur tenue à Gaborone :

- a) Entérinement de la Déclaration ministérielle et des 15 de Windhoek par la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en juillet 2017 renforçant ainsi l'engagement politique nécessaire à la mise en œuvre du Plan ;
- b) Poursuite de l'exécution du Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle et des 15 Cibles de Windhoek approuvés par la troisième réunion du RASFALG-AFI et adoptés par la quatrième réunion du Comité directeur;
- c) Intégration de la Déclaration ministérielle et des Cibles de Windhoek sur la sûreté de l'aviation et la facilitation dans le Plan d'action pour la mise en œuvre du Protocole de coopération entre l'OACI et la Commission de l'Union africaine (CUA);
- d) Suivi des actions prioritaires de mise en œuvre liées à la sûreté et à la facilitation par la sixième réunion des Directeurs généraux de l'aviation civile tenue à Brazzaville au Congo qui appuie la mise en œuvre du Programme de travail du Plan AFI SECFAL;
- e) Réception des contributions volontaires en nature de deux États en réponse à l'appel lancé par l'Assemblée et le Conseil, et mise sur pied d'un Fonds du Plan AFI SECFAL;
- f) Initiation de projets pour la Région AFI dans le cadre du Fonds volontaire avec une contribution d'un montant de 150 000 dollars EU ; organisation de deux sessions de formation de base sur l'authentification des documents de voyage en Tanzanie et au Nigéria en partenariat avec l'OIM; et tenue de deux sessions de formation sur la gestion des crises et d'une formation sur l'évaluation des risques à Dakar en collaboration avec la CAFAC;
- g) Organisation au mois d'août 2017 de la réunion ministérielle AFI/MID sur le GASeP à Sharm el Sheik en Égypte, en collaboration avec la région MID ;
- h) Participation au programme de sécurité axé sur l'excellence en matière de performance aéroportuaire de l'ACI (APEX) et à la mission de l'initiative sur la sûreté de l'aviation en Zambie en septembre 2017;
- i) Achèvement du recrutement deux membres du personnel de la catégorie des administrateurs dans le domaine de la sûreté et de la facilitation aux bureaux régionaux ESAF et WACAF de l'OACI dans le cadre du budget-programme ordinaire pour soutenir le Plan. Les deux membres du personnel prendront service le 2 janvier 2018 ;
- j) Tenue du premier séminaire juridique sur la ratification des instruments et protocoles à Nairobi les 27 et 28 novembre 2017, en collaboration avec la Direction des affaires juridiques et des relations internationales (LEB).

3. OBSTACLES À A MISE EN ŒUVRE

3.1 Actuellement, le Plan AFI SECFAL est principalement financé par le budget-programme ordinaire de l'OACI. Des contributions et des promesses financières volontaires et en nature ont été faites par plusieurs États (France, Malaisie, Arabie saoudite et Ouganda) suite à l'appel lancé par le Conseil et la campagne « Aucun pays laissé de côté ». Toutefois, ces ressources sont insuffisantes pour couvrir les prévisions du budget-programme de l'OACI qui s'étalent sur huit années et s'élèvent à environ 5,6 millions USD, hors dépenses liées au personnel de la catégorie des administrateurs nouvellement recrutés dans les bureaux ESAF et WACAF. Cette situation est aggravée par la nécessité de trouver des ressources supplémentaires pour faire face aux menaces émergentes comme la cyber sûreté, les systèmes d'aéronefs non habité, les menaces internes, les explosifs.

3.2 À cause de l'indisponibilité d'informations et de données en temps réel sur les carences relevées dans divers domaines dans la région AFI, le secrétariat du Plan AFI SECFAL doit procéder à une analyse crédible pour guider l'élaboration de solutions. Un problème aggravé par l'accès limité aux résultats d'audits et l'inexactitude des données communiquées par les Etats de la région AFI. Toutefois, il pourrait être résolu par la mise en œuvre des dispositions de la résolution (5) de l'A39-18, Appendice E, qui préconise l'adoption de la politique de la diffusion limitée des résultats des audits de l'USAP-CMA, surtout ceux liés à l'existence de problèmes graves de sûreté (SSeC).

3.3 Les progrès ont été freinés par la lenteur des Etats dans la mise en œuvre des SARP de l'OACI, des mesures d'atténuation et des recommandations du Plan et des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU destinées à renforcer la sûreté et les contrôles aux frontières. La région AFI accuse aussi un retard dans la mise en œuvre de la stratégie TRIP de l'OACI, en particulier le retrait de la circulation des documents de voyage non lisibles à la machine, l'adhésion au RCP et sa mise en œuvre, au Programme API, laissant ainsi le pays à la traîne dans le domaine de la facilitation.

3.4 Il faut un intérêt accru et des mesures stratégiques pour répondre aux menaces et aux conséquences de la présence continue de groupes terroristes actifs dans plusieurs régions de l'Afrique et aux menaces émergentes qui pèsent sur la sûreté côté ville, les menaces internes, la cyber sûreté et le port des engins explosifs.

3.5 L'insuffisance des capacités au niveau des États et la complexité des mécanismes de coordination des organes de sûreté internes et de facilitation ont été reconnus comme ayant un impact négatif sur les progrès attendus.

3.6 Le retard enregistré par plusieurs États dans la mise en œuvre des décisions prises par la Conférence de l'UA sur la levée des restrictions sur la délivrance des visas aura un impact considérable sur la réalisation des cibles de Windhoek sur la sûreté et la facilitation et des objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA relatives à la liberté de circulation des personnes en Afrique.

4. DOMAINES PRIORITAIRES

4.1 Le renforcement des efforts de collaboration entre les capacités existantes dans les Etats AFI afin de se conformer aux SARPS de l'OACI dans le cadre de la campagne « Aucun pays laissé de côté » et soutenu par les autres Etats de la région AFI membres de l'OACI, les organisations internationales et les partenaires.

4.2 La priorité sera accordée à la réalisation de la Déclaration et des Cibles de Windhoek entérinés par la Conférence de l'UA, à travers la mise en œuvre du plan d'action approuvé par le Comité directeur, en partenariat avec la CAFAC, les institutions spécialisées de l'ONU comme le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme , l'Union européenne, les organisations internationales et régionales, les communautés économiques régionales, la CUA, Interpol, etc.

4.3 Le fait de rendre obligatoire l'audit approfondi des dispositions de l'Annexe 9 à la Convention de l'OACI - *Facilitation* pourrait contribuer de manière significative à l'évaluation des progrès et la mise en œuvre effective des systèmes de supervision d'Etat. Le recrutement de deux experts régionaux dédiés au Plan permettra de renforcer l'analyse des rapports et des résultats des Bureaux régionaux en matière d'audits de l'USAP-CMA réalisés à ce jour pour permettre une analyse profonde des carences par les Etats en collaboration avec la CAFAC et d'autres parties prenantes.

4.4 L'approche basée sur les projets adoptée pour le Plan AFI SECFAL, sera renforcée en partenariat avec la CAFAC, les Etats, les parties prenantes et les donateurs, afin de garantir la réalisation de tous les objectifs définis dans le Plan mondial de la sûreté aérienne tel qu'approuvé par le Conseil de l'OACI à sa 215^e session et la feuille de route pour le renforcement de la sûreté de l'aviation en Afrique et au Moyen-Orient entérinée par la Conférence ministérielle au mois d'août 2017.

4.5 La hausse du financement et des ressources induite par l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources et le partenariat avec les Etats et les organisations internationales/ donateurs viendra compléter le budget-programme ordinaire de l'OACI afin d'atteindre les buts et objectifs du programme de travail étalé sur huit ans, et de la déclaration et des cibles de Windhoek.

4.6 La maturité du Groupe RASFALG-AFI devrait considérablement renforcer les capacités d'appui aux activités du Plan, surtout en matière d'assistance aux États dans la résolution des préoccupations significatives de sûreté (SSeC) sharing existantes ou potentielles, dans le cadre du programme d'inspection/expertise collaboratif, et l'harmonisation des procédures et processus réglementaires.

4.7 Le Plan AFI SECFAL servira de plateforme pour la promotion de la sensibilisation sur les exigences et les avantages de la mise en œuvre complète de la stratégie TRIP de l'OACI, l'adhésion aux programmes RCP et API de l'OACI, l'alignement du Plan mondial de la sûreté de l'aviation sur les programmes nationaux à travers l'organisation d'ateliers, de séminaires et la collaboration avec les hauts responsables publics compétents.

4.8 Le Plan AFI SECFAL mettra à profit les avantages de la mise en œuvre des Résolutions 2178 (2014) et 2309 (2016) du Conseil de sécurité pour susciter le soutien de la communauté internationale afin de prévenir les menaces liées au terrorisme et soutenir l'exploitation des avantages socioéconomiques d'un transport aérien fiable, sûr et efficace en Afrique.

2. SUITE À DONNER PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

2.1 Le Comité directeur est invité à :

- a) Prendre acte des informations contenues dans la présente note de travail, en particulier celles portant sur la gestion et la mise en œuvre du programme de travail tel que détaillé dans l'**Annexe A** à la présente note.
- b) Donner des instructions et des orientations supplémentaires pour la poursuite de la mise en œuvre du Plan et des priorités futures, notamment les décisions et recommandations de la Quatrième réunion présentées dans l'**Annexe B** à la présente note de travail.
- c) Approuver et adopter les domaines prioritaires présentées de manière détaillée dans la section (4).

ANNEXE A – GESTION ET MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Phase du programme	Objectifs	Résultat	Activités	Calendrier	Responsabilité	Indicateurs de performance	État d'avancement
LANCEMENT	1. Établir les mécanismes de coordination et les modalités de mise en œuvre de l'Initiative.	Comité directeur établi.	<ul style="list-style-type: none"> TDR perfectionnés et approuvés; Convocation des réunions du Comité directeur conformément aux TDR et aux documents du programme. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Comité directeur se réunit deux fois par an, à tour de rôle, en Afrique et à Montréal. 	Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> TDR approuvés (SG); Procès-verbaux/rapport des réunions du Comité directeur. Rapport du Comité directeur soumis au Conseil par le Président. Mise en œuvre des décisions et recommandations du Comité directeur. 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Comité directeur établi en mai 2015, a tenu 5 réunions (3 en Afrique et 2 à Montréal)</i> <i>Le Président a présenté deux rapports oraux au Conseil en 2016 et en 2017.</i> <i>Poursuite de la mise en œuvre décisions et recommandations du Comité directeur, suivi assuré par le Secrétariat.</i>
		Groupe technique régional AVSECFAL (RASFG) établi.	<ul style="list-style-type: none"> Concertation OACI/CAFAC; Tenue de la première réunion du RASFG en 2015; Tenue de la deuxième réunion du RASFALG-AFI en juin 2016 à Malabo; Tenue de la troisième réunion du RASFLAG-AFI en octobre 	<ul style="list-style-type: none"> Septembre 2017 	<ul style="list-style-type: none"> CAFAC Bureaux régionaux (ESAF et WACAF) États 	<ul style="list-style-type: none"> Procès-verbaux des réunions du RASFALG-AFI. Groupes d'experts créés TDR et programme de travail du Groupe approuvés Programme de travail du RASFALG-AFI mis en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Groupe créé en 2015 comme RASFG-AFI et transformé en RASFALG-AFI en 2016.</i> <i>Des équipes d'experts constituées pour réfléchir à six domaines prioritaires de la sûreté et de la facilitation</i> <i>Poursuite de la mise en œuvre du programme de travail approuvé sous les auspices de la CAFAC</i>

Phase du programme	Objectifs	Résultat	Activités	Calendrier	Responsabilité	Indicateurs de performance	État d'avancement
			2016 à Nairobi au Kenya. <ul style="list-style-type: none"> • Tenue de la Quatrième réunion du RASFALF-AFI à Dakar du 30 novembre au 1er décembre 2017 à Dakar au Sénégal • Identification des experts • Le questionnaire d'enquête sur les besoins des États est diffusé 				
		Budget et mécanisme de financement de l'Initiative adoptés.	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer la collecte de fonds • Établir le budget et le mécanisme de financement de l'Initiative. 	<ul style="list-style-type: none"> • Immédiatement; • Septembre 2015 et poursuite des activités durant la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Secrétaire général • Directeur régional ESAF • Secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> • Budget approuvé pour la première phase ; • Stratégie de financement en place; • Financement adéquat disponible pour le projet. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Budget approuvé par le Comité directeur en 2015 et financement des postes entériné par l'A39 en 2016;</i> • <i>Contributions financières et en nature reçues de la France, la Malaisie, du royaume d'Arabie Saoudite et de l'Ouganda ;</i> • <i>Experts du FVDRH identifiés pour fournir un appui.</i> • <i>Stratégie de mobilisation des ressources élaborée</i>

Phase du programme	Objectifs	Résultat	Activités	Calendrier	Responsabilité	Indicateurs de performance	État d'avancement
							<i>pour être approuvée par le Comité directeur.</i>
		Équipe de gestion de l'Initiative établie.	Nommer les membres d'équipe de l'Initiative	Mai 2015- Septembre 2015.	<ul style="list-style-type: none"> Bureau régional ESAF Bureau régional WACAF 	Processus de recrutement achevé.	<i>Processus de recrutement des experts régionaux dans les bureaux WACAF et ESAF achevé et deux membres du personnel de niveau P4 prendront service le 2 janvier 2018.</i>
	2. Élaborer des stratégies d'assistance et un programme de travail	Ressources de formation existantes et cours identifiés.	Réalisation d'une analyse des besoins en formation dans toutes les sous-régions et tous les États membres.	Achévé au plus tard en septembre 2015.	<ul style="list-style-type: none"> Bureaux régionaux Secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie des ressources et besoins de formation disponible ; Stratégie de formation élaborée Catalogue des besoins de la région AFI. 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête sur les besoins de formation effectuée en 2015 Consolidation en cours avec les résultats de l'ACI pour une analyse exhaustive et comparée ; Des programmes de formation existants disponibles pour le Plan.
		Besoins et ressources d'assistance déterminés (États de l'AFI, organisations sous-régionales, donateurs)	Procéder à une évaluation des besoins d'assistance ;	Achévé au plus tard en septembre 2015.	<ul style="list-style-type: none"> Bureaux régionaux Secrétariat 	Cartographie des ressources de formation et des besoins en formation disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> Enquête sur les besoins de formation réalisée en 2015, L'exercice sur l'analyse des besoins de formation est en cours et utilise les résultats des audits de l'USAP-CMA

Phase du programme	Objectifs	Résultat	Activités	Calendrier	Responsabilité	Indicateurs de performance	État d'avancement
		Élaborer un programme de travail	Identifier les objectifs, les résultats et les activités à entreprendre dans le cadre de ce Plan.	Septembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> • Bureaux régionaux • Secrétariat 	Programme de travail approuvé.	<i>Programme de travail approuvé par la deuxième réunion du Comité directeur tenue à Montréal en novembre 2015</i>
	3. Toutes les activités d'assistance dans la Région Afrique sont coordonnées afin de remplir les exigences minimales de l'OACI	Assurer une bonne coordination	Déterminer les objectifs, les résultats et les activités à réaliser dans le cadre de cette Initiative.	Tous les six mois	<ul style="list-style-type: none"> • Bureaux régionaux • Secrétariat • Comité directeur 	Programme de travail et priorités régulièrement mis à jour	<ul style="list-style-type: none"> • <i>La coordination est assurée avec la CAFAC dans le cadre du RASFALG-AFI ;</i> • <i>Le siège de l'OACI et la CUA sont activement impliqués dans les activités du Plan AFI-SECFAL.</i>

Phase du programme	Objectifs	Résultat	Activités	Calendrier	Responsabilité	Indicateurs de performance	État d'avancement
MISE EN OEUVRE (COURT TERME)	4. Susciter la volonté politique nécessaire pour la participation des États aux efforts régionaux.	Volonté politique confirmée.	Organisation d'une réunion interministérielle sur le Plan AFI SECFAL.	Novembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> Bureaux régionaux Secrétariat 	Déclaration adoptée	<ul style="list-style-type: none"> Déclaration ministérielle et Cibles adoptés en avril 2016 à Windhoek en Namibie et approuvés par un Comité technique spécialisé de l'UA en mars 2017, et entérinés par la Conférence de l'UA le 1er juillet 2017
			Présentation du Plan à l'occasion des réunions ministérielles régionales.	À compter de juin 2015	<ul style="list-style-type: none"> Bureaux régionaux Secrétariat CAFAC 	<ul style="list-style-type: none"> Initiative soutenue au niveau régional ; Nombre de pays ayant entériné le Plan. 	
Soumettre à la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA.	À compter de septembre 2015		<ul style="list-style-type: none"> CAFAC Secrétariat 	Déclaration adoptée au plus tard en décembre 2017			
	5. Tous les États AFI ont adopté une des lois et approuvé les programmes nationaux (PNSAC, PNCQ, PNFAQ;	Concevoir la campagne d'information et de sensibilisation de l'Initiative AFI SECFAL et favoriser une culture de sûreté de l'aviation et de facilitation	Séminaires et/ou formation conjoints aux niveaux des régions, des États et des aéroports.	À compter de juin 2015 (réunion ESAF-WACAF-CAFAC à Dakar) Décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> Bureaux régionaux Secrétariat CAFAC 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'États AFI dotes de programmes (objectif : 100 %) nationaux approuvés; Nombre de projets d'appui élaborés ; Nombre d'Etats engagés dans des activités de soutien ; Nombre d'activités d'assistance ; Nombre de personnes formées. 	<ul style="list-style-type: none"> Enquête lancée par la CAFAC pour faire le point sur la mise en œuvre du programme ; Deux ateliers de sensibilisation convoqués en 2016 et deux tenus en 2017; Deux projets spécifiques approuvés par le RPC-IVF dans le cadre du Fonds volontaire du gouvernement d'Arabie Saoudite ont été initiés et seront achevés en 2018

Phase du programme	Objectifs	Résultat	Activités	Calendrier	Responsabilité	Indicateurs de performance	État d'avancement
	6. Tous les États doivent établir/réactiver leur Comité national de sûreté de l'aviation civile (CNSAC) et leur Comité national de facilitation du transport aérien civil (CNFTAC)	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des projets pilote spécifiques; Fournir un appui aux États qui ont encore besoin d'aide pour élaborer des lois et des règlements nationaux et des NASP 	<ul style="list-style-type: none"> Formation, établissement de systèmes de supervision, mentorat, etc. Solutions novatrices et de renforcement des capacités et meilleures pratiques; Essais et validation; Ateliers, cours et soutien ponctuel. 	Janvier 2016 - Décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> Bureaux régionaux Secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'États conformes aux normes sur les CNSAC et CNFTAC; Augmentation des ressources consacrées à la sûreté et la facilitation (enquête); Augmentation du nombre de formateurs aux niveaux national et régional, 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Enquête lancée par la CAFAC afin de faire le point sur la mise en place des comités;</i> <i>Un atelier de sensibilisation organisé en 2016 et deux prévus en 2017;</i> <i>Projet spécifique d'appui approuvé par le RPC-IVF dans le cadre du Fonds du gouvernement d'Arabie Saoudite</i> <i>Deux tests d'évaluation réalisés en 2017.</i>
	7. Les autorités compétentes de la sûreté de l'aviation et de la facilitation sont clairement définies et ont des ressources allouées spécifiquement à ces domaines Fournir un appui aux États ayant besoin de combler des lacunes	Fournir un appui aux États qui ont encore besoin d'aide pour élaborer des lois et des règlements nationaux et des NASP.	Ateliers, cours et soutien ponctuel.	Immédiatement - Décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> Bureaux régionaux Secrétariat 	Tous les États ont adopté des lois et des règlements nationaux définissant les autorités responsables de la sûreté de l'aviation et de la facilitation.	<ul style="list-style-type: none"> <i>Une enquête lancée par la CAFAC pour faire le point sur la mise en place des autorités compétentes et l'existence des lois et règlements nationaux nécessaires</i> <i>Résultats d'analyse de l'enquête à soumettre à la réunion du Comité directeur une fois qu'elle sera achevée.</i>

Phase du programme	Objectifs	Résultat	Activités	Calendrier	Responsabilité	Indicateurs de performance	État d'avancement
	8. Apporter un appui aux États qui doivent remédier à des carences constatées	Fournir un appui aux États qui ont encore besoin d'aide pour élaborer des lois et des règlements nationaux et des NASP	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les ASIP. • Organiser des ateliers, des cours, et des activités de soutien ponctuel. • Elaborer des projets spécifiques pour la résolution des carences 	Immédiatement - Décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Bureaux régionaux • Secrétariat 	Elaborer des ASIP pour tous les États ayant des préoccupations significatives de sûreté ou figurant sur les listes du MARB	<ul style="list-style-type: none"> • <i>ASIP fournis dans 4 États ESAF et 5 États WACAF</i> • <i>La mise en œuvre des projets proposés pour renforcer la formation à travers l'apprentissage électronique tel qu'élaborés et soumis a été retardée par le manque de financement.</i> • <i>Les résultats de l'USAP-CMA vont orienter l'élaboration de projets spécifiques.</i>
	9. 50 % des États dans la région Afrique atteignent un niveau de mise en œuvre effective (EI) de 65 % des éléments cruciaux.	Renforcer les capacités de formation	Organisation des cours de formation des formateurs aux niveaux local, sous-régional et régional.	Immédiatement - Décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> • Bureaux régionaux • Secrétariat 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les États AFI ont signé les protocoles d'accord sur l'USAP-CMA, et • Audits réalisés dans au moins 40 % des États AFI 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Taux moyen de mise en œuvre effective dans la région AFI à 59,27 % contre 56,26 % en 2016 et 53,06 % en 2015)</i> • <i>Les résultats des récents audits de l'USAP-CMA montrent une moyenne supérieure constante supérieure à 65 %</i> • <i>7 États n'ont pas encore signé le protocole d'accord pour l'USAP-CMA ;</i> • <i>Les audits de l'USAP-CMA ont été réalisés dans 13 États africains en 2017 contre 10 États en 2016</i>

Phase du programme	Objectifs	Résultat	Activités	Calendrier	Responsabilité	Indicateurs de performance	État d'avancement
	10. Dans tous les États AFI, seuls des passeports lisibles à la machine sont délivrés et tous les passeports non lisibles à la machine sont retirés de la circulation	Fournir un appui aux États n'ayant pas encore mis en œuvre les normes 3.10 et 3.10.1 de l'Annexe 9	Identifier les États non conformes et fournir un soutien ponctuel (formation, ateliers, etc.)	Immédiatement - Au plus tard le 24 novembre 2015	<ul style="list-style-type: none"> Bureaux régionaux Secrétariat 	Tous les États AFI se sont conformés aux normes 3.10 et 3.10.1 de l'Annexe 9 au plus tard le 24 novembre 2015 ou ont soumis un plan d'action à l'OACI.	<ul style="list-style-type: none"> 4 États ont confirmé avoir encore des passeports non lisibles à la machine en circulation et n'ont pas encore comblé les différences. Le Secrétariat va assurer la surveillance de la conformité comme prévu en partenariat avec la CAFAC.
	11. Résolution des préoccupations significatives de sûreté existantes et nouvelles	<ul style="list-style-type: none"> Les préoccupations de sûreté existantes sont résolues Les nouvelles préoccupations de sûreté sont résolues en temps voulu 	Organiser des missions d'assistance et des missions de validation	Trois mois après confirmation de la préoccupation	Secrétariat	Les préoccupations significatives de sûreté sont résolues	<p><i>Une préoccupation significative de sûreté n'a toujours pas été résolue. Une mission n'a pas encore été effectuée dans ce pays à cause des avis négatifs donnés aux voyageurs en direction de ce pays. Toutefois, récemment, le Bureau régional WACAF et la CAFAC ont organisé des missions de suivi de haut niveau, dont on attend des résultats positifs. Un appui approprié sera fourni à cet État sur la base des conclusions de la mission.</i></p>